COMMUNE DE PARAZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JUIN 2024 - 18H30

<u>Présents</u>: M. DELPY Emile, M. FERNANDEZ Michel, M. ONORRÉ Claude, Mme HAIZE-SEMMEZIES Marie-France, M. KESRAOUI Stéphane, M. CLERC Patrick, M. ROUSSEAU Damien, M.PY Michel, Mme LAMBERT Guilaine, Mme REVENTLOW Thalia, Mme DELPY Lucie

Absents: Mme LEROYER Brigitte (Procuration à M. FERNANDEZ Michel), Mme PECH Célia, Mme BONARELLI Ghislaine (Procuration à M DELPY Emile), M. PAPPALARDO Sylviano.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal du Mardi 05 Juin 2024 est ouverte à 18H30.

Président : M. DELPY Emile

Date de Convocation: 30 Mai 2024

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Michel

Date d'affichage de l'ordre du jour : 30 Mai 2024

Ordre du jour:

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 Avril 2024
- 2- Décision du Maire prise par délégation
- 3- Acquisition de la parcelle cadastrée B369
- 4- Subvention au Comité des fêtes de Paraza
- 5- Avis sur le schéma départemental de la solidarité territoriale de l'Aude
- 6- Choix du bureau d'études Réfection du Chemin de la Garrigue
- 7- Divers

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 Avril 2024

Approbation à l'unanimité

2- Décisions du Maire prise par délégation

- -Devis de 13610.50 € HT de Véolia pour le remplacement de la pompe du forage accepté
- -Devis de 6341.98 € HT de EI GOUZES Frédéric pour la rénovation des WC Public accepté
- -Devis de 832.50 € HT de Gamm Vert pour l'achat d'une débrousailleuse accepté
- -Acquisition et installation de lumières aux toilettes des écoles (recharge solaire) : 150 € HT de matériel environ

3- Acquisition de la parcelle cadastrée B369

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée B369 de 1355m², appartenant à Messieurs Alain et Jean-Louis PRAX.

Elle pourrait être acquise pour 2000 €.

Il précise que Messieurs Alain et Jean-Louis PRAX ont déjà donné leur accord.

Monsieur Le Maire ajoute que cette parcelle pourrait servir pour accueillir les « jardins communaux ».

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée B369 de 1355m² appartenant à Messieurs Alain et Jean-Louis PRAX pour 2000 €.

Précise que les frais notariés seront à la charge de la Mairie de Paraza.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

4- Subvention au Comité des fêtes de Paraza

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention au Comité des fêtes de Paraza. Il présente le rapport financier 2023 et le prévisionnel 2024.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'attribuer une subvention 2024 de 6000 € au Comité des fêtes de Paraza.

5- Avis sur le schéma départemental de la solidarité territoriale de l'Aude

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que le projet de schéma départemental de la solidarité de l'Aude.

Il ajoute que:

- -Dans le cadre de la loi portant sur la nouvelle organisation de la République (dite loi NOTRe), le Département s'est vu confier des compétences en matière de solidarités et de cohésion territoriale sur le territoire départemental.
- -La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) dispose que le Département doit désormais élaborer un schéma départemental de la solidarité territoriale.
- Ce schéma définit pour une durée de six ans un programme d'actions destiné à permettre, dans les domaines de compétences du Département, un développement équilibré du territoire départemental afin de faciliter l'accès aux services et équipements de proximité.
- -Ce nouveau schéma sera présenté à l'assemblée départementale le 20 juin prochain. Comme prévu par la loi, il est soumis en amont pour avis au Conseil régional, aux organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre situés sur le territoire départemental.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de la solidarité de l'Aude.

6- Choix du bureau d'études - Réfection du Chemin de la Garrigue

AJOURNÉ – La proposition du bureau d'études n'a encore pas été reçue en Mairie.

7- Divers

- Bureau de vote du 09/06/2024 (Européenne 2024) : planning et composition du bureau de vote
- Discussion au sujet du Pont-Canal initiée par M. Patrick Clerc: Prévoir des échanges avec Ventenac et le Grand-Narbonne pour mettre en valeur le patrimoine, prévoir des aménagements, parking, ...
- 08/06/2024 : Vide-Grenier à Paraza
- Financements 2024 de l'Etat non accordé pour l'aménagement du Chemin de la Garrigue.
- Prochain Conseil Municipal prévu d'ici 3 à 4 semaines.

Le ou la secrétaire de séance,

Adjoint délégué M, FERNANDEZ Mighel

Publié 06 Juin 2024

Le Maire, Emile DELPY

2